



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 18/02/2016
Reçu en préfecture le 18/02/2016
Affiché le **18 FEV. 2016**
ID : 056-215601626-20160218-DB2016021106C2-BF
EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Jeudi 11 février 2016

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE ZAC DE KERDROUAL

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Nolwenn DELALEE, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Daniel LE LORREC à Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN à Yolande ALLANIC, Sylvain BRITEL à Irène BELLEC

Secrétaire de séance : Michel ROUALO

Présents : 30
Pouvoirs : 03

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE ZAC DE KERDROUAL

Rapporteur : Antoine Goyer

Le Maire arrête le budget primitif 2016 du budget annexe ZAC de Kerdroual, en équilibre, aux montants suivants :

Section INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 4.021.724,97 €

Section FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes : 5.436.724,97 €

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 1^{er} février 2016 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

➤ **ARRETE** le budget conformément aux équilibres ci-dessus

Délibération adoptée à la MAJORITE – 6 contre (I. Bellec, D. Le Lorrec, Y. Allanic, JG Gourlain, N. Delalee, S. Britel) – 2 abstentions (M. Le Mestrallan, T. Le Floch)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

